

Communiqué du SNES-FSU 78 et du SNALC Versailles, vendredi 9 avril 2021 - Enseignement à distance : face à l'autoritarisme des chefs d'établissement, déni de réalité et refus de dialogue social de la DSDEN



Après l'annonce du Président de la République mercredi 31 mars sur la fermeture des écoles et établissements scolaires à partir du mardi 6 avril, les établissements scolaires ont dû, dans la précipitation, organiser les dispositifs de continuité pédagogique afin d'assurer les enseignements pour les élèves. Au-delà des dysfonctionnements multiples des outils numériques permettant cet enseignement à distance qui ont été relayés par la presse ces derniers jours, dès le jeudi 1^{er} avril, les personnels de l'Éducation nationale se sont trouvés **en difficulté professionnelle suite à des injonctions de leur chef-fe d'établissement, au mépris de leurs missions et de leurs droits**, comme ils l'avaient déjà été en mars dernier lors du premier confinement et de son corollaire, la fermeture des écoles.

- **Des personnels sommés de venir travailler en présentiel** alors que le télétravail a été annoncé comme systématique par le Président de la République, tout particulièrement les AED (assistants d'éducation) et les AESH (accompagnants des élèves en situation de handicap).
- Des catégories de personnels (professeurs documentaliste, AESH, etc.) à qui l'on **demande d'exercer des tâches qui ne rentrent pas dans le cadre de leurs missions**
- **Des enseignants à qui l'on impose des cours en visioconférence au mépris de leur liberté pédagogique**, sans aucune prise en compte du temps passé devant écran et de la fatigue que cela engendrerait, pour les personnels aussi bien que pour les élèves, ni du fait que certains élèves ne disposent pas d'un équipement informatique adapté, ou doivent le partager au cours de la journée avec les autres membres de leur foyer.

Ces dérives de la part de certains chef-fes d'établissement s'expliquent en grande partie par une **absence de cadrage de la part de l'institution**, qui a laissé les Principaux et Provisaires gérer la continuité pédagogique comme bon leur semblait.

Nous avons rapidement alerté la DSDEN des Yvelines sur ces dérives, et, pour protéger les personnels et ramener de la sérénité dans les établissements concernés par ces dérives (une sérénité indispensable pour que chacun et chacune puisse travailler au service des élèves), et avons demandé, dès le 6 avril, au Directeur académique des services de l'Éducation nationale (DASEN) des Yvelines de réunir en urgence un groupe de travail.

Ce GT, initialement proposé pour le lundi 26 avril – une date bien trop tardive puisque les personnels auraient déjà entamé une seconde semaine de travail à distance - a purement et simplement été annulé au motif qu'un groupe de travail académique sera réuni le mardi 13 avril.

Nous regrettons fortement cette décision. Elle est à l'image de la gestion calamiteuse de la crise sanitaire par un ministre qui, aveuglé par sa volonté dogmatique de ne rien changer au fonctionnement des écoles, finit, contraint et forcé, par imposer de manière autoritaire et dans la précipitation des mesures tardives, déconnectés de la réalité du terrain, et sans aucun cadrage permettant d'organiser les choses au mieux pour les élèves, dans le respect des droits des personnels.

Alors qu'ils paient aujourd'hui le prix fort d'une telle incurie, par une surcharge de travail et un stress accru par de multiples dysfonctionnements matériels les personnels qui nous ont sollicités n'ont donc à ce jour aucune réponse de l'institution sur les difficultés qu'ils rencontrent et qui ont perduré toute la semaine. Il n'est pas acceptable que seules les organisations syndicales informent les personnels de l'Éducation nationale et concourent à faire respecter leurs droits. Une preuve supplémentaire que l'Éducation nationale n'était pas préparée à la fermeture des établissements et la mise en place de la continuité pédagogique.

SNES FSU Yvelines
SNALC Versailles